

Le Journal des décideurs

# L'économiste

du Bénin

**AGI**  
AFRICAIN DE GESTION ET D'INTERMEDIATION

**SOCIETE DE BOURSE**

Immeuble de l'Africaine des Assurances  
Face à la Direction de l'Emigration Immigration

01 BP 8568 RB Cotonou  
contact@agi-agi.com  
+229 21 31 87 33  
+229 21 31 60 65

Premier Quotidien Economique du Bénin N° 0997 MISP/DC/SG/DAI/SCC du 25/10/07 E-mail: leconomistbenin1@gmail.com Tél:00229 97096417

www.leconomistebenin.com

**Bourse Uemoa**

## La BRVM ouvre en baisse

La BRVM ouvre sa séance de cotation du jour en baisse par rapport à la séance précédente... • (Page 07)

**Ressources humaines**

## MAG recherche un chargé du service support

Pour atteindre ses objectifs et satisfaire ses clients MAG lance un avis de recrutement au poste du ... • (Page 05)

**Célébration de la JIF 2022**

## Les femmes leaders de la vallée évaluent les progrès avec le PADOFE-ABD

La journée du 08 mars a été consacrée journée internationale de la femme ... • (Page 11)



**Conseil économique et social**

# 90,63% de performances réalisées au CES en 2021



• Le Président du CES, Tabé Gbian

**Notation financière**

# Moody's confirme les notes Ba2 et Ba3 de la CRRH-UEMOA

• (Page 03)

• (Page 04)

**Chambre consulaire du Bénin**

## Des opérateurs économiques formés en anglais et en mandarin

La cérémonie de remise des attestations de formation en anglais et en mandarin aux opérateurs ... • (Page 02)

**Canal+**

## Une nouvelle application lancée avec plus de 25 000 programmes en replay

Canal+, acteur de référence dans la télévision gratuite, a lancé ce jeudi 10 ... • (Page 04)

**Tribune économique**

## Inflation en Afrique, s'abstenir de la politique de l'autruche

C'est avec raison que le monde a le regard orienté sur la crise géopolitique en Europe orientale. Mais c'est à tort, si en se ... • (Page 08)

**Droits de la Femme au Bénin**

## Avancées et défis, selon le Juriste David Sohou

Le 8 Mars de chaque année marque la Journée internationale des droits de la femme. Et cette année ... • (Page 10 & 11)

Taux de change du Fcfa XOF offert par

**L'économiste**

Devises étrangères	Dollar (Usd)	Euro	Livre Sterling	Naïra	Cedi	Rand	Yen	Yuan	Dirham (Aed)	Roupie (Inr)
FCfa (1Xof)	603.03	655.95	790.79	1.45	85.34	39.21	5.22	95.40	164.21	7.83

Chambre consulaire du Bénin

Des opérateurs économiques formés en anglais et mandarin

La cérémonie de remise des attestations de formation en anglais et en mandarin aux opérateurs économiques et cadres bénéficiaires des formations s'est déroulée ce jeudi 10 mars 2022 à la salle de conférence de la CCI Bénin. C'est en partenariat avec l'Institut Confucius de l'Université d'Abomey-Calavi et l'ONG Pamerlin que la chambre consulaire a organisé cette formation.

• Abdul Wahab ADO

Ils sont quatre en Anglais et 10 opérateurs économiques en mandarin qui ont reçu leurs attestations de fin de formation. A la cérémonie de remise des attestations de fin de formation, Hypolite Cakpochichi, représentant du président de la commission formation CCI Bénin, a expliqué que la Commission se consacre au renforcement continu des opérateurs économiques. Il a remercié les formateurs. Abassou MAMAN, représentant des récipiendaires a remercié la CCI Bénin et l'Institut Confucius pour leur encadrement. Le Directeur de l'institut Confucius, ZHAO HUAXIU, de préciser qu'il y a trois mois que la formation des opérateurs



économiques a été lancée. Il a invité les participants de continuer à maîtriser davantage pour jouer le rôle de pont entre les opérateurs économiques béninois et chinois et être des exemples à suivre. Pour Christophe Tozo, pré-

sident de la commission fiscalité et budget de la CCI Bénin, c'est la première fois dans l'histoire du Bénin que les opérateurs économiques sont formés en Anglais et en mandarin. La CCI Bénin en initiant la formation vise à renforcer en langues les opérateurs économiques, à mieux échanger avec les chinois pour la compétitivité des entreprises. Présent à cette occasion, Raymond Adjakpa Abile, Secrétaire général de la CCI Bénin, d'ajouter que les objectifs de la chambre consulaire sont d'adopter les langues anglaises et chinoises en vue de permettre aux opérateurs économiques de mieux présenter leurs entreprises et aussi de permettre aux responsables des entreprises de connaître les nécessaires pour les premiers échanges en anglais et en mandarin avec leurs partenaires d'affaires. C'est par la remise des attestations aux participants que la cérémonie a pris fin.



Cari du jour



AUX DÉCIDEURS... NP

Chawarma, une libanaiserie assaillante

Depuis quelques années le chawarma a pris une place dans la gastronomie béninoise. D'abord élu dans les restaurants des grands centres urbains de Cotonou, le chawarma a répandu ses tentacules dans toutes les régions du Bénin. Il s'agit d'un met provenant du Moyen-Orient révélé au Bénin par les Libanais dont certains sont tenanciers bars spécialisés dans sandwich. Le chawarma est un des mets traditionnels libanais, mais aussi syriens, israéliens, palestiniens ou jordaniens. Il est souvent présenté sous la forme de sandwich dans du pain pita. La recette traditionnelle du Chawarma nécessite une cuisson lente de la viande au tournebroche. A défaut de posséder l'appareil, une viande cuite au four est une bonne alternative.

La pita désigne un pain plat à l'image de la crêpe et de forme ronde préhistorique et consommé couramment en Europe du Sud-Est et au Moyen-Orient. Les viandes utilisées sont le poulet, l'agneau ou le bœuf, salées et marinées dans un vinaigre de vin rouge épicé. Disposées en tranches fines sur une broche tournante, elles sont grillées verticalement. Le plat en lui-même est apparu en Anatolie dans les années 1830. Le chawarma contribue à lutter contre le froid hivernal. En effet, pendant les périodes d'hiver, l'épaisseur de neige peut dépasser les 9,5m si l'hiver est rigoureux. Pendant ces périodes au Liban, le record de la basse température peut descendre jusqu'à -22,7°C. La composition du chawarma avec des ingrédients tels que la bavette de bœuf et poitrine d'agneau, de la tomate grillée, du cornichon ou petit navet libanais en saumure, de quelques gouttes d'huile d'Olive Sauce tahina, du Vinaigre de vin rouge ; constitue un met à forte valeur nutritive et énergétique. Car, la tahina seule est une crème de sésame, donc très riche en lipides. La valeur nutritionnelle pour 100 g de chawarma se présente comme suit : 700 kcal de protéines soit 50 g ; 26 g de glucides et 19 g de lipides. Une calorie est une unité d'énergie. Elle est définie comme la quantité d'énergie nécessaire pour élever la température d'un gramme d'eau liquide de 1 °C sous une pression d'une atmosphère. Elle vaut environ 4,184 joules. On comprend qu'en période d'hier où la température baisse jusqu'à -22°C que les Libanais, les Syriens et leur voisins du Moyen-Orient mangent à longueur de journée du chawarma pour les aider à lutter contre le froid glacial. L'une des conséquences prédispose beaucoup de Libanais à l'obésité, en témoigne leur morphologie.

Alors, que les Africains et les Béninois se donnent à cœur joie, sans précaution, à la consommation du chawarma, ils creusent leurs propres tombes. Et pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'il y a des risques liés à la consommation de la viande grillée contenues dans le chawarma. Des études établissent que les viandes brûlées servies sous forme de Chawarma sont potentiellement cancérigènes. La deuxième raison, c'est qu'en adoptant un repas aussi gras à forte valeur énergétique, non seulement on court des risques d'obésité, mais en plus on précipite sa mort avec des crises cardiaques. La graisse autour des veines et des artères rétrécit leur diamètre et perturbe la circulation sanguine.

Le snobisme que l'on observe dans la gastronomie n'est pas que bénéfique. L'alimentation au chawarma n'est pas adaptée au climat africain où au Bénin, le mercure indique fréquemment 30°C à l'ombre. Il faut donc savoir se méfier des mets envahissants.

Jean-Claude KOUAGOU

Eco secret

France : douze prétendants au trône présidentiel

En France, ils seront au total douze candidats à concourir lors de l'élection présidentielle 2022, selon une liste officielle communiquée ce lundi 7 mars 2022 par le Conseil constitutionnel. Parmi eux, le président sortant Emmanuel Macron, des habitués de l'exercice, mais aussi des novices. Sur les 12 candidats en lice, l'on note la participation de 4 femmes et 8 hommes. Au-delà des sujets traditionnels qui marqueront la campagne électorale, le contexte est marqué par la guerre en Ukraine, un sujet qui anime déjà les débats.

## Conseil économique et social

**90,63% de performances réalisées au CES en 2021**

Le jeudi 10 mars 2022, le Conseil économique et social (CES), a présenté son rapport d'activités de l'année 2021. De la présentation faite par son président Tabé Gbian, les objectifs fixés ont été atteints en grande majorité.

• Sylvestre TCHOMAKOU

Quoique l'année 2021 ait entraîné son lot de problèmes avec l'avènement de la pandémie du coronavirus, le Conseil économique et social ne s'est pas détourné des objectifs qu'il s'est fixé, conformément à sa mission. Résultat : pour l'année 2021, l'institution a réalisé au total 29 activités phares sur les 32 programmées en termes d'objectifs fixés, soit un taux annuel de performances de 90,63%. Présentant le bilan devant les membres du CES et les professionnels des médias, le Président Tabé Gbian a expliqué que plusieurs activités ont permis l'atteinte de ces résultats qui ne sont pas une fin en soi.

Il s'agit, à l'en croire, des activités liées à la mission fondamentale du CES, à la gestion de l'institution en général et celle de l'administration en particulier, qui « ont été conduites sur la base du respect des principes du management participatif ». En ce qui concerne les activités liées à la mission fondamentale du CES, on note : la tenue de onze (11) réunions du Bureau et de six (06) réunions de la conférence des Présidents ; la tenue de dix (10) sessions dont deux (02) ordinaires et huit (08) extraordinaires ; l'examen de deux (02) dossiers de saisine ; l'étude de six (06) sujets d'auto-saisine portant sur des problématiques d'intérêt national, etc. Quant au renforcement de la coopération sous ré-



• Le Président du CES, Tabé Gbian

gionale, régionale et internationale, « notre institution a travaillé de manière à sauvegarder non seulement

ses positions au sein des instances des trois (03) faitières des Conseils économiques et sociaux et institu-

tions similaires (AICESIS, UCESIS et UCESA) mais également à poursuivre sa contribution à l'ensemble

de leurs activités », a expliqué Tabé Gbian avant de témoigner sa gratitude à ses pairs « pour l'excellente qualité du travail abattu ». Appréciant l'œuvre accomplie, Albin Féliho, président de la Confédération nationale des employeurs du Bénin (Coneb) a confié : « le contenu du rapport du président du CES révèle l'utilité d'un Conseil économique et social dans un pays comme le nôtre. Avec ce rapport favorable, je pense que ça laisse augurer d'un bon travail au niveau de nos différentes instances au sein du CES ». Il est important de noter que le bilan 2021 de l'institution a été approuvé à l'unanimité par les Conseillers.



## Côte d'Ivoire

**L'exécutif plafonne pour 3 mois les prix de 7 denrées alimentaires de base**

En Côte d'Ivoire comme dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest, plusieurs produits de grande consommation ont vu leur prix augmenter ces derniers mois. Pour faire face à cette situation, les autorités multiplient les interventions.

En Côte d'Ivoire, le gouvernement a adopté le mercredi 9 mars en Conseil des ministres, un décret plafonnant les prix de production et de distribution de 7 produits alimentaires de base pour les trois prochains mois. Il s'agit du sucre, de la tomate concentrée,

du riz, de l'huile de palme raffinée, des pâtes alimentaires, de la viande de bœuf et du lait. Ces nouveaux tarifs qui seront publiés à la prochaine parution du Journal officiel font partie de la stratégie des autorités pour enrayer la hausse des prix sur le marché local et

lutter contre la vie chère. Parmi les autres mesures prises dans cette optique, figure notamment l'obligation pour les exportateurs d'obtenir une autorisation préalable avant toute sortie du territoire des produits vivriers que sont la banane, le riz local, l'igname, le

manioc, le maïs ainsi que leurs dérivés. Ceci afin de « réserver ces produits de grande consommation au marché intérieur, en vue d'assurer un approvisionnement régulier des marchés et de stabiliser corrélativement les prix de ces produits agricoles ». A cela s'ajoute une actualisation

de la liste des produits agricoles dont les tarifs sont réglementés. Ce catalogue qui était resté inchangé depuis 1997 comprend désormais la farine boulangère, le pain baguette, le poisson, la viande de bœuf, de mouton et de porc, l'huile de table raffinée ou encore le riz local.

**Baromètres Bénin**

Référentiel		
Données Démographiques	Valeur	Sources
Population	11,49 millions d'habts	Statistiques mondiales (2018)
Densité de la population	100,17 hbts/Km <sup>2</sup>	Statistiques mondiales (2018)
Population de moins de 15 ans	45%	FMI (2014)
Espérance de vie à la naissance	61,47 ans	Statistiques mondiales (2015)
Taux d'urbanisation	44%	Institut national de la statistique et de l'analyse économique (Insa), 2015
Population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour	36%	Statistiques mondiales (2016)
Age médian femme	18,3 ans	Statistiques mondiales (2015)
Age médian homme	17,5 ans	Statistiques mondiales (2015)
Indice de fécondité	4,9 enfants par femme	FMI (2014)
Taux de natalité	36,40 o/∞	Statistiques mondiales (2018)

Taux de mortalité	8,21%	Statistiques mondiales (2015)
Taux d'accroissement naturel	2,78%	Statistiques mondiales (2015)
Taux de mortalité infantile	55,68%	Statistiques mondiales (2015)
Taux d'alphabétisation	52,55%	Statistiques mondiales (2015)

Référentiel		
Economie	Valeur	Sources
Croissance économique	6,7	BAD 2020
Pib par habitant	2415 \$	2018
Taux d'inflation	-1,1%	Institut national de la statistique et de l'analyse économique (Insa), 2019
Taux de croissance annuel du PIB	7,2 %	juin 2019
Compte courant / PIB (%)	-10,8	Décembre 2017
Taux de chômage	2,1%	Statistiques mondiales (2019)
Ratio de la dette publique au PIB (%)	26,2%	Décembre 2018

## Notation financière

## Moody's confirme les notes Ba2 et Ba3 de la CRRH-UEMOA

Moody's Investors Service (Moody's) a confirmé les notes Ba2 à long terme, Ba3 à long terme et NP à court terme de la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA) à travers un communiqué publié le mardi 8 mars 2022. Également, la perspective de l'émetteur a été changée de stable à négative.

● **Félicienne HOUËSSOU**

L'agence de notation financière Moody's, suite à l'évaluation autonome de la CRRH-UEMOA, a décidé de confirmer : la notation d'émetteur à long terme (devise étrangère), Ba3 ; la notation d'émetteur à long terme (devise locale), Ba2 ; les notes d'émetteur à court terme, NP ; la note de famille d'entreprise à long terme, Ba2 avec perspectives stables. L'évaluation autonome de la CRRH-UEMOA saisit également les défis de l'activité monoline de la CRRH-UEMOA qui limite considérablement la valeur et la rentabilité de sa franchise ; ainsi que de l'environnement opérationnel de l'UEMOA et du risque de contrepartie relativement élevé des banques dont elle refinance les prêts hypothécaires. En décembre 2020, la CRRH-UEMOA affichait un ratio TCE sur actifs corporels gérés de 9,2 %, avec une dette subordonnée en quasi-fonds propres supplémentaire d'environ 17,8

% Les actifs liquides de l'entreprise par rapport au total des actifs s'élevaient à 32,4 %. Dans son communiqué, Moody's indique que l'affirmation par des notations à long terme de la CRRH-UEMOA reflète la solide qualité des actifs de la société, soutenue par une structuration prudente de ses prêts, une échéance actif-passif assortie combinée à une liquidité solide et à une capitalisation adéquate.

## Notation Ba3

La notation familiale à long terme Ba2 (CFR) de la CRRH-UEMOA intègre deux crans d'amélioration du soutien aux affiliés par rapport à l'évaluation autonome b1 de l'entreprise. Elle reflète l'évaluation de Moody's d'une forte probabilité de soutien aux affiliés en cas de besoin de la part de son sponsor et principal actionnaire, la Banque ouest-africaine de développement (BOAD, Baa1 négatif). Malgré la baisse de la participation de la BOAD à la CRRH-UEMOA (15%



● **Le DG de la CRRH-UEMOA, Christian AGOSSA**

actuellement), l'entité reste d'importance stratégique pour la BOAD et les États membres de l'UEMOA compte tenu de son rôle dans la promotion et le développement du crédit hypothécaire résidentiel dans la région de l'UEMOA. La forte probabilité de soutien reflète également les fortes interconnexions opérationnelles et financières entre les deux institutions.

## Notation Ba2

La notation d'émetteur en monnaie locale à long terme Ba2 de la CRRH-UEMOA est alignée sur son CFR à long terme Ba2. La notation d'émetteur en devises à long terme de la CRRH-UEMOA est plafonnée par le plafond du pays en devises à Ba3. Pour évaluer le plafond pays en devises applicable à la CRRH-UEMOA, Moody's utilise le plafond moyen pondéré des pays dans lesquels la CRRH-

UEMOA opère. Le plafond en devises par pays appliqué à la CRRH-UEMOA reflète le risque de convertibilité et de transférabilité des devises dans la région. Moody's explique que sa décision de faire passer la perspective de l'entité de stable à négative reflète l'exposition importante de la société au système bancaire et à l'environnement opérationnel maliens, via le financement fourni aux banques maliennes pour faciliter les prêts hypothécaires dans ce pays. « Suite aux sanctions économiques et financières imposées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et l'UEMOA début janvier 2022, le gouvernement du Mali a manqué des paiements obligatoires depuis janvier 2022. Alors que la CRRH-UEMOA n'a aucune exposition directe au souverain malien, l'entreprise est exposée à l'environnement opérationnel malien (qui risque de se détériorer davantage) et le système bancaire (qui est affecté par

ces sanctions, même s'il est jusqu'à présent resté globalement stable) », explique l'agence de notation. La sanction sur les paiements transfrontaliers fait en effet peser un risque important sur la liquidité du système bancaire malien, auquel la CRRH-UEMOA est directement exposée. La pression à la hausse sur les notations est limitée compte tenu des perspectives négatives. Une pression à la baisse sur les notations pourrait résulter de sanctions économiques et financières prolongées à l'encontre du gouvernement du Mali. Elle pourrait également résulter d'une évaluation selon laquelle la CRRH-UEMOA aura plus de mal à percevoir ses cotisations auprès du système bancaire malien, ou d'une évaluation selon laquelle la solidité de la CRRH-UEMOA s'est affaiblie. Notons que la CRRH-UEMOA est une institution financière régionale qui opère comme un véhicule de refinancement hypothécaire résidentiel.

## Canal+

## Une nouvelle application lancée avec plus de 25 000 programmes en replay

Canal+, acteur de référence dans la télévision gratuite, a lancé ce jeudi 10 mars 2022 une nouvelle application qui propose une gamme complète de fonctionnalités. Cette application offre aux abonnés africains plus de 25 000 programmes replay et un accès au direct des 200 chaînes des bouquets Canal+.

● **Félicienne HOUËSSOU**

Le groupe Canal+ met le cap sur la télévision mobile en renforçant son offre ciblée à l'endroit de l'Afrique. L'occasion pour les abonnés de suivre ou de rattraper où ils veulent et quand ils veulent : les meilleurs contenus sportifs, les meilleures séries, films et blockbusters, les meilleures émissions et documentaires, les meilleurs programmes éducatifs. Outre l'accès au direct des 200 chaînes des bouquets Canal+, cette innovation donne la possibilité de visionner en replay plus de 25 000 programmes à tout moment. Grâce à la fonctionnalité Restart, il est même possible de revenir jusqu'à 8 heures en arrière pour rattraper un programme manqué. Dans le communiqué publié en marge du lancement de ce nouveau produit, le



leader dans l'édition de chaînes premium indique qu'il est désormais possible de retrouver au même endroit tous les contenus 100% africains produits ou coproduits par Canal+, notamment les séries Canal+ ORIGINAL et les émissions phares comme Le Parlement du Rire ou le Chœur des Femmes. Les enfants ne sont pas en reste. Avec la fonctionnalité profil kids, l'application se dote d'un espace dédié aux

enfants avec des contenus 100% « jeunesse ». Dans cet espace, ils retrouvent leurs programmes favoris plus facilement, sans tomber sur des contenus inappropriés pour leur âge.

## Contrôler votre consommation de data

Développée par les équipes du groupe CANAL+, la nouvelle App CANAL+,

déjà disponible en Europe a été adaptée aux usages et aux besoins sur le continent africain. Dès lors, différentes fonctionnalités permettent de contrôler la consommation de données mobiles, à savoir, télécharger les programmes en wifi pour les regarder plus tard, choisir la qualité vidéo pour réduire les flux de données ou encore fixer un seuil de consommation limite. Téléchargeable via le lien <https://www.canal-plus-afrique.com/cm/mycanal>, la nouvelle application CANAL+ est directement incluse dans l'abonnement CANAL+ pour toutes les formules, et cela sans coût supplémentaire. Elle est disponible sur les plateformes Android (Play Store) et Apple (App Store) sous le nom de myCanal. Elle permet l'accès à une expérience inédite aussi bien sur smartphone que sur tablette.

## Présidentielle 2022 en France

## Macron propose un allongement progressif de l'âge de départ à la retraite à 65 ans

Emmanuel Macron, candidat à sa succession, propose un allongement progressif de l'âge de départ à la retraite à 65 ans, « un minimum de retraite à 1.100 euros » pour les carrières complètes et la « suppression des principaux régimes spéciaux », a annoncé jeudi le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal. « Dans le programme d'Emmanuel Macron il y aura la proposition d'allonger l'âge de départ à la retraite et de le passer progressivement à 65 ans », a déclaré Gabriel Attal sur RTL, confirmant une information des Echos. Ce sera donc « une réforme de responsabilité », a-t-il défendu.

## Une retraite minimum à 1.100 euros

Le report de l'âge légal de départ se fera « sur une dizaine d'années, c'est-à-dire quatre mois de plus par année », pour aboutir à 65 ans « en 2032 », a précisé

sur France Info Richard Ferrand, le président de l'Assemblée nationale qui devait présenter le projet de réforme jeudi à la CFDT pour le compte d'Emmanuel Macron. Ce sera aussi une réforme « de justice », avec une retraite minimum à 1.100 euros « pour ceux qui ont une carrière complète », et la suppression de régimes spéciaux, « par exemple de la RATP ou d'EDF, comme on l'a fait pour la SNCF pour les nouveaux entrants », a ajouté Gabriel Attal, promettant « une discussion avec les syndicats ». A un mois jour pour jour du premier tour de la présidentielle, le porte-parole du gouvernement a parlé d'« un choix de société », avec la nécessité de « financer une protection pour les Français et investir pour (eux) », sans augmenter les impôts, et donc « en travaillant plus ».

20 minutes du 10 mars 2022



### AVIS DE RECRUTEMENT

<b>Titre du Poste :</b>	Chargé(e) du Service Support
<b>Supervisé par :</b>	La Responsable du Service Support
<b>Lieu affectation:</b>	Cotonou, avec de fréquents déplacements à l'intérieur du pays
<b>Date limite :</b>	25 Mars 2022

**La mission de MAG :** MAG sauve des vies et construit l'avenir en travaillant avec d'autres pour récupérer des terres contaminées par les débris de conflit et pour assurer une gestion durable des armes et des munitions, afin de réduire le risque quotidien de décès ou de blessure pour les civils, et à créer des conditions de sécurité pour le développement.

#### Objectif général de la fonction :

Le/la Chargé(e) du Service Support sera responsable de la gestion générale et quotidienne du bureau pays.

#### Rôle et Responsabilités :

En étroite collaboration avec la Responsable du Service Support, le Chargé(e) du Service Support aura les rôles et responsabilités suivants :

##### A. Logistique

- Assister la Responsable du Service Support en matière de chaîne d'approvisionnement ;
- Travailler avec la Responsable du Service Support pour les dossiers d'appel d'offre et les achats internationaux ;
- Produire une base de données des fournisseurs et procéder périodiquement à l'évaluation objective de leurs performances ;
- Rédiger des rapports mensuels, mettre en œuvre, et maintenir l'équilibre des politiques et procédures des achats pour un support efficace aux activités du programme ;
- Garantir que l'archivage (électronique et papiers) des dossiers d'achat est effectué en respectant les règles et procédures de MAG.

##### b. Administration et Ressources Humaines

- Assister la Responsable du Service Support au suivi des contrats de travail et de prestation de service ;
- Assister la Responsable du Service Support aux paiements des impôts et des taxes ainsi que les déclarations des paiements aux organes concernés,
- Assister la Responsable du Service Support à assurer une liaison fonctionnelle avec la CNSS, les impôts et les sociétés d'assurances.

- Assister la Responsable du Service Support à examiner et à traiter les demandes de paiement, en veillant à l'exactitude et au respect de la politique de MAG.
- S'assurer que tous les paiements réguliers sont effectués dans les délais.
- Mettre à jour quotidiennement le livre de caisse avec les transactions effectuées.
- S'assurer de la tenue de registres précis et justificatifs de paiement.

#### c. Général

Comprendre et respecter les normes décrites dans le cadre de protection de MAG, en agissant avec le soin et l'attention nécessaires pour préserver le bien-être de toute personne qui entre en contact avec le travail de MAG et en signalant les problèmes lorsqu'ils surviennent.

#### Profil du candidat, Qualifications et Expériences Essentielles

- Titre d'études universitaires Niveau Bac +4 en études de gestion, administration, commerce, économie, logistique ou équivalent ;
- Minimum de trois (3) ans d'expérience pertinente dans un rôle d'administration et logistique ; idéalement avec une organisation internationale ;
- Expérience dans la gestion des finances ;
- Expérience dans la gestion des fonctions logistiques et la tenue de dossiers ;
- Excellentes compétences administratives ;
- Maîtrise des outils informatiques de base (Word, Excel, Powerpoint) ;
- Maîtrise du Français, écrit et parlé et la connaissance de la langue anglaise serait un atout ;
- Esprit de proposition et d'initiative, aptitude à travailler avec une supervision limitée ou à distance ; aptitude à travailler sous pression programmatique.

#### Dépôt de Candidatures

Les dossiers de candidature sont à envoyer par email à l'adresse suivante [recruitment.bj@maginternational.org](mailto:recruitment.bj@maginternational.org) avec en objet la mention « Chargé(e) du Service Support » au plus tard le 25 Mars à 17h00.

- Une Lettre de motivation adressée à la Responsable du Service Support
- Un Curriculum Vitae avec l'indication des coordonnées de trois personnes de référence professionnelles à contacter y compris votre superviseur le/la plus récent(e) - (Nom, titre, organisation, email et contact téléphonique)
- Une copie certifiée des diplômes
- Des certificats et attestations de travail

Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s pour la suite du processus. Ils/elles seront soumis(e)s à un test écrit et à un entretien de recrutement.

## AVIS DE RECRUTEMENT

Une société de la place spécialisée dans la quincaillerie, les matériaux de construction et divers, recrute pour la dynamisation et le renforcement de son équipe Marketing et Commerciale des commerciaux homme ou femme

#### Conditions à remplir :

- Etre dynamique et intègre ;
- Avoir le contact facile et ouvert ;
- Accueillant (e), organisé (e) et avoir un carnet d'adresse riche ;
- Etre de bonne moralité et immédiatement disponible.

#### Dossier à fournir

- Une lettre de motivation à adresser au Directeur Général ;
- Un Curriculum Vitae ;
- Une photo complète ;
- Copie de la pièce d'identité.

#### Avoir un moyen de déplacement serait un atout.

Le dossier de candidature est à déposer au siège du quotidien **L'Economiste du Bénin** sis à Sikècodji deuxième rue à droite en quittant le feu Marina pour la mairie de Cotonou, deuxième immeuble carrelé à droite au plus tard le **11 mars 2022**. Ou envoyer par mail à l'adresse [recrutement-chezvousbenin@gmail.com](mailto:recrutement-chezvousbenin@gmail.com)

## Avis très important

Toute l'économie nationale, sous-régionale, africaine et internationale dans un seul quotidien.

Le tout premier quotidien économique béninois : **L'économiste**.

**L'économiste**, c'est des informations économiques, bancaires, financières et boursières du Bénin et d'ailleurs traitées et des dossiers réalisés pour le développement économique et social du continent africain.

L'économiste, c'est des chiffres clés de l'économie béninoise, les tendances boursières avec la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), l'actualité économique, financière en temps réel.

**L'économiste, le journal des décideurs**

## Violences sexuelles dans le sport

### Plus de 600 signalements ont été enregistrés depuis 2020

En accusant publiquement de viol son entraîneur, la patineuse Sarah Abitbol semble avoir libéré la parole d'autres victimes. Depuis ces révélations début 2020, la cellule ministérielle qui recense les violences sexuelles dans le sport a enregistré de nombreux signalements. Au total, 655 personnes sont mises en cause, dont 97 % d'hommes, dans le cadre de 610 affaires au total, concernant 54 fédérations sportives, à la date de fin décembre 2021. Ces chiffres ont été dévoilés mercredi lors de la 3e convention de prévention des violences dans le sport qui s'est déroulée à l'Assemblée nationale, en présence de Roxana Maracineanu, ministre chargée des Sports, et de plusieurs autres ministres comme Jean-Michel Blanquer (éducation), Eric Dupond-Moretti (justice), et Adrien Taquet (enfance). « Le temps du silence est terminé » s'est félicité Roxana Maracineanu, devant quelques-unes des sportives victimes de violences par le passé : la patineuse Sarah Abitbol, la joueuse de tennis Isabelle Demongeot, ou



encore l'athlète Catherine Moyon de Baecque.

#### Beaucoup d'éducateurs sportifs parmi les accusés

Fabienne Bourdais, déléguée ministérielle à la lutte contre les violences dans le sport, a fait état d'une centaine d'affaires pour 2021 et d'encore « trente signalements depuis le début de l'année » 2022. « Ce sujet n'est pas derrière nous », a-t-elle commenté. « Cela témoigne que cette libération de la parole, sans doute encore relative, est effective » et aussi que les remontées ne concernent « pas que des faits anciens ». « La cellule est mieux connue et les faits remontent de manière plus systématique », a-t-elle dit. Parmi les personnes

mises en cause, il y a une « représentation importante des éducateurs sportifs », à plus de 60 % (365). 90 % des affaires concernent des faits à connotation sexuelle, 10 % étant des faits de violences physiques ou psychologiques, et 80 % concernent des personnes de sexe féminin. « Les garçons qui sont victimes le sont très jeunes, à moins de 15 ans », a aussi précisé Fabienne Bourdais. Près de 70 % des enquêtes sont closes, a encore précisé Fabienne Bourdais. 47 % des mises en cause dans les affaires remontées à la cellule ont fait l'objet d'une plainte au pénal ou d'une main courante. Au niveau administratif, 291 mesures ont été prononcées par les préfets.

20 minutes du 10 mars 2022

## Prix du carburant

### Les applis de covoiturage ont le vent en poupe

C'est l'une des conséquences de l'augmentation du prix de l'essence en France, qui atteint plus de 2 euros le litre dans certains départements : l'utilisation des services de covoiturage grimpe en flèche depuis quelques jours. Si les applications ont souffert pendant la crise sanitaire liée au Covid-19, elles reviennent aujourd'hui en force, battant même certains records, rapporte RMC mercredi. Ainsi, la plateforme BlaBlaCar Daily, qui permet de partager des trajets domicile-travail, a gagné 500.000 nouveaux inscrits en six mois, soit une hausse de 25 % du nombre total d'utilisateurs. Ils sont aujourd'hui 2,5 millions d'utilisateurs. Même constat chez Bobicoop.fr, numéro deux du secteur. La hausse est de 22 % au niveau national, avec + 30



% d'utilisateurs dans les Hauts-de-France et + 38 % dans l'ouest du pays.

#### Une hausse ces derniers jours

Et ces augmentations seraient encore plus nettes depuis quelques jours. C'est notamment le cas chez Mobicoop.fr, avec un nombre d'inscrits qui a augmenté de manière significative ces dernières semaines. En quinze jours, il y a eu sur

ce site autant d'annonces publiées que sur un mois complet, indiquent nos confrères. Même constat chez BlaBlaCar Daily, chez qui deux fois plus de nouveaux membres ont été enregistrés mardi 8 mars par rapport à un mardi habituel. Au total, la plateforme a vu augmenter le nombre de trajets en covoiturage de 45 %, depuis le début de l'année 2022.

20 minutes du 10 mars 2022

## Nigeria

### Le gouverneur de Lagos annonce pour juin le lancement du projet portuaire de Badagry

Le projet de port de Badagry vise à aider à la décongestion des ports d'Apapa et Tin Can dont les installations n'arrivent plus à contenir et traiter les volumes quotidiens croissants. En gestation depuis une décennie, il pourrait passer à l'étape de réalisation cette année. Les travaux de construction du port en eau profonde de Badagry pourraient démarrer en juin 2022, selon le gouverneur de l'Etat de Lagos, Babajide Sanwo-Olu (photo), qui a fait savoir que les derniers détails du projet sont sur le point d'être réglés. « Nous devons nous rendre à Abuja pour obtenir une nouvelle ratification, car c'est l'Autorité portuaire nigérienne (NPA) qui détient la licence. Le processus a commencé, et nous prions pour que ce soit fait avant fin avril », a-t-il déclaré. Baptisé Badagry Deep Seaport à Lagos, ce projet dont le coût total a été évalué à 2,6 milliards \$ peine à démarrer depuis 2012, bien qu'il soit porté par un consortium mené par APM Terminals, Orlean Invest, Oando, Terminal Investment Ltd. et Macquarie. Entre autres raisons évoquées par le gouvernement local, le défaut d'autorisations de la part des autorités de tutelle, notamment le gouvernement fédéral et l'Autorité portuaire nigérienne (Nigerian Ports Authority) qui a rejeté le plan directeur du projet, signifiant qu'il est mal élaboré. Pourtant, il doit aider à la décongestion des ports d'Apapa et de Tin Can qui ont atteint leur pleine capacité. Il doit aussi appuyer le port en eau profonde de Lekki, dont l'inauguration cette année, afin de soulager les routes des grandes villes, dont celles de Lagos par lesquelles transitent environ 80% du trafic portuaire selon les autorités. L'infrastructure qui couvrira une superficie d'environ 1 000 hectares comportera plusieurs installations prévues pour en faire un port multifonctionnel, avec notamment des terminaux à conteneurs, pétroliers et gaziers, plusieurs quais pour traiter le vrac sec et les cargos rouliers, des machines, etc. Le port disposera également d'une zone franche industrielle.



## Formation

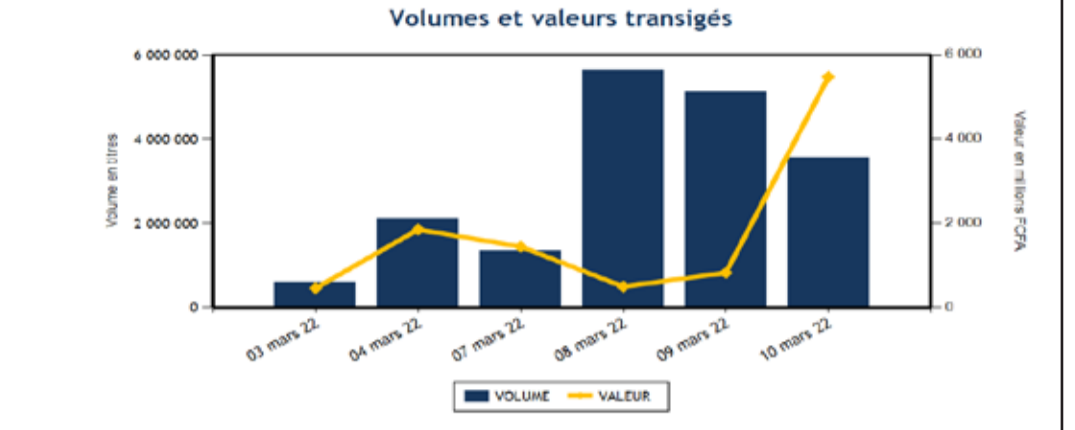
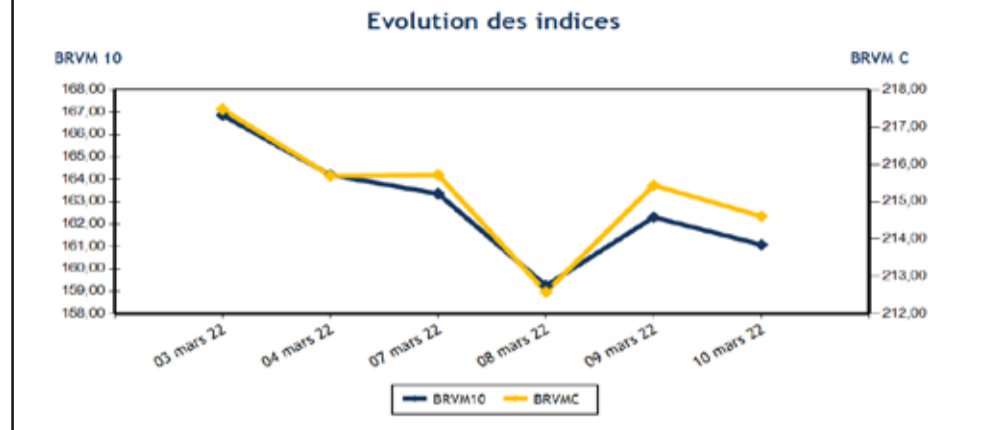
### L'Université des Nations unies ouvre une formation sur la recherche en politique fiscale en Afrique



Afin de booster les compétences qualitatives des chercheurs africains, l'UNU a lancé un cours sur la recherche fiscale. Il abordera les notions de statistiques et d'analyse de données pour comprendre le rôle de la fiscalité dans le développement. L'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement de l'Université des Nations unies (UNU-WIDER) a ouvert les inscriptions pour participer à son école d'hiver sur la recherche en politique fiscale en Afrique. L'objectif est de fournir aux chercheurs africains une compréhension des théories, des méthodes et de la disponibilité des données pour mener une analyse de haute qualité sur la fiscalité et l'économie du développement. La formation s'adresse aux chercheurs et analystes ayant démontré un intérêt à mener des recherches axées sur l'économie africaine. Les candidats peuvent être des chercheurs des ministères, des autorités fiscales, d'agences gouvernementales, des universités et instituts de recherche d'Afrique subsaharienne. Ils doivent maîtriser l'anglais oral et écrit, et posséder de bonnes compétences analytiques. Les candidats présélectionnés peuvent être invités à passer un court test sur leurs compétences (codage stata, interprétation des résultats de régression, etc.). Celui-ci se fera en ligne. Le cours se déroulera en deux parties pendant la période du 31 mai au 16 juillet. La première partie est un bootcamp en ligne de 3 jours sur les statistiques qui se tiendra du 31 mai au 2 juin. Elle fournira aux participants une compréhension de base de l'utilisation de stata pour l'analyse des données et la compréhension des concepts statistiques en économie. La deuxième partie est un cours présentiel d'une semaine coorganisé avec le département d'économie de l'Université de Stellenbosch, en Afrique du Sud, du 11 au 16 juillet. Au cours de cette partie, les participants assisteront à des conférences animées par d'éminents experts du réseau mondial de l'UNU-WIDER, et travailleront dans le laboratoire informatique pour renforcer leurs compétences en recherche quantitative. Le cours a pour objectif d'améliorer la capacité à produire des recherches pour soutenir l'élaboration des politiques. L'enjeu étant de sensibiliser les participants aux facteurs clés qui composent la recherche pertinente pour les politiques. A la fin de la formation, des certificats seront délivrés aux personnes qui participeront à au moins 80 % des cours magistraux et des séances pratiques. L'UNU-WIDER fournira aux candidats retenus une bourse pour couvrir les frais de voyage, l'hébergement et la plupart des repas pendant le séjour au Cap. Un support back-office sera également disponible pour obtenir un visa d'entrée en Afrique du Sud. La date limite de dépôt de candidature est fixée au 18 mars prochain.

Ecofin du 10 Mars 2022

<b>BRVM 10</b>	<b>161,08</b>	 <b>BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE</b> N° 49 <b>jeudi 10 mars 2022</b> Site : www.brvm.org	<b>BRVM Composite</b>	<b>214,61</b>
Variation Jour	↓ -0,76 %		Variation Jour	↓ -0,39 %
Variation annuelle	↑ 4,93 %		Variation annuelle	↑ 6,10 %



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	6 460 215 887 380	-0,38 %
Volume échangé (Actions & Droits)	3 065 743	-40,06 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	464 278 050	-43,61 %
Nombre de titres transigés	41	-2,38 %
Nombre de titres en hausse	12	-29,41 %
Nombre de titres en baisse	19	26,67 %
Nombre de titres inchangés	10	0,00 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	7 499 979 206 032	0,00 %
Volume échangé	501 400	48 626,92 %
Valeur transigée (FCFA)	5 014 000 000	59 828,06 %
Nombre de titres transigés	1	-75,00 %
Nombre de titres en hausse	0	
Nombre de titres en baisse	0	
Nombre de titres inchangés	1	-75,00 %

**PLUS FORTES HAUSSES**

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SAFCA CI (SAFC)	1 725	7,48 %	102,94 %
NEI-CEDA CI (NEIC)	695	6,92 %	11,20 %
CROWN SIEM CI (SEMC)	740	6,47 %	-3,27 %
SETAO CI (STAC)	1 900	5,56 %	160,27 %
FILTISAC CI (FTSC)	1 580	5,33 %	-5,95 %

**PLUS FORTES BAISES**

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SICABLE CI (CABC)	1 185	-7,42 %	16,75 %
SERVAIR ABIDJAN CI (ABJC)	1 620	-4,71 %	-7,43 %
ORAGROUP TOGO (ORGT)	3 900	-4,65 %	-6,92 %
SODE CI (SDCC)	4 300	-3,04 %	0,12 %
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE (SIBC)	4 195	-1,64 %	5,27 %

**INDICES SECTORIELS**

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	12	117,08	0,94 %	6,33 %	33 190	51 525 750	22,68
BRVM - SERVICES PUBLICS	4	504,35	-1,21 %	12,36 %	59 442	195 075 920	8,28
BRVM - FINANCES	15	77,16	-0,67 %	0,04 %	2 938 354	117 912 765	13,74
BRVM - TRANSPORT	2	593,49	4,19 %	-4,60 %	486	1 152 600	9,91
BRVM - AGRICULTURE	5	281,66	-0,36 %	15,76 %	9 168	49 808 465	18,09
BRVM - DISTRIBUTION	7	434,40	0,95 %	6,62 %	15 316	30 421 585	28,05
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	2 344,38	5,56 %	160,28 %	9 787	18 380 965	11,00
BRVM - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
PER moyen du marché	13,37	
Taux de rendement moyen du marché	5,43	
Taux de rentabilité moyen du marché	6,90	
Nombre de sociétés cotées	46	
Nombre de lignes obligataires	97	
Volume moyen annuel par séance	1 821 770,00	
Valeur moyenne annuelle par séance	1 658 271 453,82	

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	43,06	
Ratio moyen de satisfaction	66,32	
Ratio moyen de tendance	154,04	
Ratio moyen de couverture	64,92	
Taux de rotation moyen du marché	0,29	
Prime de risque du marché	1,58	
Nombre de SGI participantes	28	

**Définitions**

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances  
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances  
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)  
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)  
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)  
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé / capi flottante)  
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif  
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende  
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées  
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

 Chambre de Commerce et d'Industrie de Niakhar Rue de la République - Niakhar Tél : (220) 21 31 31 36 Fax : (220) 21 31 36 77	 Chambre de Commerce et d'Industrie de Ouagadougou Rue de la République - Ouagadougou Tél : (229) 20 31 58 50 Fax : (229) 20 31 58 51	 Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat Rue de la République - Abidjan Tél : (229) 20 31 58 50 Fax : (229) 20 31 58 51	 Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat Rue de la République - Accra Tél : (233) 30 21 58 50 Fax : (233) 30 21 58 51	 Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat Rue de la République - Bamako Tél : (226) 84 84 18 18 Fax : (226) 84 84 18 18	 Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat Rue de la République - Niamey Tél : (227) 20 31 58 50 Fax : (227) 20 31 58 51	 Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat Rue de la République - Cotonou Tél : (229) 20 31 58 50 Fax : (229) 20 31 58 51	 Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat Rue de la République - Lomé Tél : (228) 20 31 58 50 Fax : (228) 20 31 58 51
--	--	--	--	---	---	--	---

BRVM - BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES  
 BRVM - Société Anonyme au capital de 3.062.040.000 CFA - RC : CI - ABJ - 1997 - B - 208435 - CC : 9819725 - E  
 Siège Social : Abidjan - CÔTE D'IVOIRE. Adresse : 18, Rue Joseph ANOMA (Rue des Banques) - Abidjan  
 Tél : +225 20 32 66 85 / 86, Fax : +225 20 32 66 84, Mail : brvm@brvm.org, Site Web : www.brvm.org

 Av. proche, rue en face de l'église Saint Michel allant vers Caboma, immeuble Comète lot 202 parcelle « d », Cotonou - BENIN 001 BP 8690 RP uca@ucasgi.com (229) 21 31 00 21 / 61 18 18 00 (229) 21 31 00 21 www.ucasgi.com	 Carré 211 St Michel immeuble SGI-Bénin 01 BP 4546 Cotonou. Tél : (229) 21 31 15 41 21 31 15 71	 Groupe BMCE BANK BOA CAPITAL SECURITIES Siège BOA Benin, Boulevard de France Tel : (229) 21315343/64182121	 Immeuble de l'Africaine des Assurances Face à la Direction de l'Emigration Immigration 01 BP 8668 RP Cotonou contact@agi-agi.com +229 21318733 +229 21316066	 Avenue Steinmetz Face Immeuble Air Gabon 01 BP 6002 COTONOU BENIN Tél : (229) 21 31 88 35 / 21 31 88 36	 BiFC Financial Services Société de gestion et d'intermédiation Boulevard Saint Michel Immeuble Agence BIC Dantokpa 01 BP. 7700 Cotonou Tél. +229 21324875 Tél. +229 21324876 sgibfs@biic-financialservices.com
---	---	---	--	--	--

## Tribune économique

## Inflation en Afrique, s'abstenir de la politique de l'autruche

C'est avec raison que le monde a le regard orienté sur la crise géopolitique en Europe orientale. Mais c'est à tort, si en se focalisant sur la crise Ukrainienne, l'on occulte le retour vigoureux de l'inflation, notamment dans la zone UEMOA où la stabilité brimbale déjà.

L'histoire de l'humanité nous enseigne qu'une flambée des prix a, souvent, été précurseur de crises révolutionnaires pouvant ébranler tout gouvernement. Qu'une flambée des prix alimentaires survienne, et la misère individuelle – surtout celle des plus démunis dont le budget affecté à la consommation des biens de première nécessité ne connaît jamais que le régime de la stricte rigueur – a tôt fait de se transformer en mécontentement collectif et soulèvement populaire capables de renverser n'importe quel régime. Les autocrates. Et même les sultans ! Le roi Louis XVI lors de la Révolution française (1789) et le président Ben Ali en Tunisie (2011) l'ont appris à leurs dépens. Nier cela ferait se retourner dans sa tombe, le président Hosni Moubarak, qui lui aussi a fait l'expérience de la Révolution du Nil (Egypte, 2011).

Rappel historique... au printemps de l'an 1789, la mauvaise récolte de céréales de l'année précédente provoque une flambée des prix partout en France. En juillet 1789, désormais sur le marché de Pontoise, il faut 50 livres pour le setier de froment alors qu'il n'en fallait que 23 en juillet 1788. L'ouvrier parisien, payé 30 sous par jour, est incapable de nourrir sa famille lorsque le prix du pain passe de 8 à 20 sous. La chute du roi Louis XVI qui s'est ensuivie n'aura été que spectaculaire.

Mais, évidemment, dans les trois cas, il n'y avait pas que la flambée des prix. L'instabilité politique et d'autres carences ont aussi précipité les crises révolutionnaires. Sans tomber dans l'alarmisme, cela renforce, par ailleurs, l'importance de s'abstenir d'une politique de l'autruche face au phénomène inflationniste dans l'espace UEMOA. La région pâtit déjà d'une crise d'insécurité jumelée à une inflation de l'instabilité politique (coups d'Etat militaires et constitutionnels) dont la crise ukrainienne a réussi à détourner les attentions momentanément.

Revenons aux faits

A l'instar des autres régions du monde la zone UEMOA n'est pas épargnée de la flambée des prix. Les prix à la consommation y ont progressé nettement de 6,5% en janvier 2022 relativement au niveau observé à la même période l'année précédente. Au Mali cette progression s'établit à 8,7% - 7,9% au Bénin - 7,5% au Togo - 7,2% au Burkina Faso - 6,5% en Guinée-Bissau - 5,6% en Côte d'Ivoire - 5,5% au Sénégal - et 5,4% au Niger. Ailleurs, à la même période, les prix ont augmenté de 7% (en glissement annuel) aux Etats-Unis, soit le plus haut niveau depuis près de 40 ans et de 5,1% dans la zone euro.

Ce renchérissement des prix mondiaux, d'une part, est imputable à la persistance des effets de la pandémie de COVID-19. D'autres facteurs ont aussi induit une accélération des prix des denrées alimentaires. Notamment, les mauvaises récoltes en Amérique du Sud et en Malaisie ont entraîné une réduction des stocks qui s'est ensuivie d'une envolée des prix de céréales, d'oléagineux, des huiles végétales (huiles de palme et de soja pour la production de biodiesel). Les prix des principaux intrants à forte intensité énergétique (carburant, engrais et pesticides) ont également atteint des niveaux quasi record.

Certes, la hausse des prix est mondiale et les niveaux observés surpassent les anticipations. Qui est plus, la crise ukrainienne, sans doute, pourrait exacerber le phénomène inflationniste. C'est donc sur le diagnostic de la nature des dynamiques sous-jacentes qu'il faut davantage pondérer afin d'apporter une réponse adéquate avec le bon timing. C'est une urgence, en particulier, dans les pays de l'UEMOA importateurs nets de denrées alimentaires, et où les perturbations de la pandémie ont déjà renforcé les déséquilibres sociaux préexistants (accroissement des inégalités sociales, accentuation de la malnutrition...). L'enjeu porte donc sur la sécurité alimentaire des populations déjà durement affaiblies.

Globalement, nous distin-

guons deux origines de l'inflation. L'une domestique, résulte des déséquilibres sur les marchés du travail et des biens et services au sein du pays. La seconde est exogène dépendant des facteurs mondiaux (les prix alimentaires et énergétiques) ou grossièrement de l'inflation importée (par les coûts, la dépréciation des taux de change, ou la dévaluation fiscale).

Les prix régionaux (UEMOA) de janvier 2022 sont principalement propulsés par l'évolution du niveau des prix alimentaires (11,9%), et énergétiques (4,5%) - électricité, gaz et autres combustibles. On peut aisément avancer que la source inflationniste dans la région UEMOA est exogène (facteurs mondiaux). En Europe, la source inflationniste est essentiellement énergétique. Aux États-Unis où la relance budgétaire vigoureuse a conduit à une surchauffe de l'économie (surconsommation des biens et services...), la source inflationniste est plutôt domestique. Ce diagnostic est utile pour poser le cadre d'une politique économique adaptée au contexte afin de limiter efficacement la progression rapide des prix. Car faut-il encore le rappeler l'inflation est une taxe sur la consommation et les pauvres sont les plus vulnérables.

Que font les gouvernements africains ?

Quelques pays de la région ont pris des mesures qu'on peut classer en trois grandes catégories : le contrôle des prix à la consommation des denrées de première nécessité (ex : Sénégal), le contrôle ou limitation des exportations des producteurs nationaux vers les autres pays de la sous-région (ex : Bénin), et les deux simultanément (ex : Côte d'Ivoire). Ces réponses ont l'avantage d'avoir un impact immédiat. Cependant, elles présentent quelques limites qui jettent des doutes sur leur viabilité et ainsi que leur durabilité.

Les prix alimentaires sont exogènes, donc dépendent des facteurs mondiaux. Lorsqu'un pays fixe une borne supérieure sur son territoire en subventionnant directement les prix à la consommation, implicitement, il accorde une ligne



de crédit à la population pour qu'elle puisse continuer à consommer les biens venus d'ailleurs. Mais l'Etat ne dispose de ressources que celles du contribuable. Cela signifie qu'il faudra, pour les populations, rembourser avec des impôts futurs. En France où des mesures presque similaires sont en vigueur (blocage du prix de l'électricité...), le président Emmanuel Macron a explicitement annoncé la couleur de son prochain quinquennat, en cas de victoire : il va falloir travailler plus ! Pourtant, le marché de l'emploi, en France, est plutôt dynamique depuis la reprise de l'activité économique. Alors, quid des pays africains où le marché de l'emploi est beaucoup moins dynamique avec un chômage plutôt endémique ? Comment les populations pourront-elles rembourser plus tard ?

En sus, cette mesure pose un problème de durabilité. En effet, la politique de contrôle des prix alimentaires (prix à la consommation) suppose, par ailleurs, qu'on anticipe une inflation transitoire. Dans le cas contraire, il serait difficile pour les pays de la maintenir durablement à mesure que les prix poursuivent leur évolution sur les marchés internationaux. Car, c'est connu, les pays, de surcroît africains ne disposent pas de budget élastique. Or, les événements récents sur la scène internationale ne prédisent pas forcément à une inflation temporaire.

Par ailleurs, l'histoire nous enseigne encore que les polices politiques sont sou-

vent impuissantes face à la valse des étiquettes. En 301, l'empereur romain Dioclétien sous le joug d'une inflation galopante, a émis l'édit du Maximum qui visait le ralentissement de l'inflation via un contrôle des prix. Le résultat final s'est avéré contre-productif. La fixation des prix maxima a entraîné une fuite des producteurs, les marchands ont cessé de fournir les marchandises, et ont développé des marchés parallèles. L'empire romain ne retrouvera la stabilité des prix qu'avec Constantin Ier (310), successeur de Dioclétien et avec l'instauration d'une nouvelle monnaie Solidus.

La limitation des exportations a porté des fruits un tant soit peu au Bénin. Toutefois, cette mesure isole les producteurs nationaux, pourrait exacerber l'insécurité alimentaire et saperait l'intégration économique de la zone si tous les pays s'y adonnent.

En revanche, elle est assez révélatrice. Le résultat observé au Bénin prouve que l'équilibre des forces entre l'offre et la demande affecte bien la dynamique des prix, donc l'inflation. Une augmentation indirecte (limitation des exportations) de l'offre à l'échelle nationale a entraîné un ajustement à la baisse des prix.

La nécessité d'une politique de l'offre à l'échelle nationale

En termes de recommandation, cela implique qu'il faut, plus que jamais, pondérer sur la stimulation de la production domestique (parfois des biens alternatifs) afin d'augmenter l'offre sur le marché. Ce qui conduirait

à un réajustement à la baisse des prix. On parle de politique de l'offre. La politique fiscale et budgétaire peut être mobilisée à cette fin. Il s'agira, par exemple, de supprimer temporairement les taxes sur les principaux intrants agricoles (engrais et pesticides) destinés à la production, subventionner la consommation énergétique destinée à la production domestique...

Si cette solution semble plus adaptée en termes de viabilité et de durabilité, ses résultats ne sont pour autant pas perceptibles immédiatement. Et il va falloir s'y mettre assez tôt. Surtout, étant quasiment à la veille de la saison sèche dans la plupart des pays de la zone UEMOA, cela implique qu'il faut également prendre en considération les aléas climatiques et très rapidement investir sur l'axe de l'irrigation des domaines agricoles.

La spécificité du Bénin

Au Bénin, il existe déjà une politique de subvention des intrants agricoles. Seulement qu'elle couvre essentiellement les principales cultures d'exportation (coton, anacarde...). Il s'agit donc d'élargir le programme aux cultures vivrières.

Au plan régional, l'importance de prioriser la sécurité à l'autosuffisance alimentaire

Certains pays sont tentés, à tort, de limiter leurs exportations. En réalité, c'est une façon détournée de recherche individuelle d'autosuffisance alimentaire. C'est un processus autocentré. Or, ce n'est pas le moment car les pays, individuellement, ne sont pas assez outillés pour cela. Il faut plutôt une coordination des politiques régionales pour garantir la sécurité alimentaire basée sur les spécifications internationales (régionales) et les avantages comparatifs dans la production et ensuite libéraliser les échanges entre pays. D'ailleurs, sommes-nous dans une zone de libre-échange.

**Beringer GloGlo, Economiste,  
Fondateur CJEA**



# Rendez-vous économiques

EVENEMENTS	DATE	LIEUX	ORGANISATEURS/CONTACTS
World Coopération industries Forum	16-17 Mars 2022	Turquie (Ankara)	www.wcforum.com
8 <sup>ème</sup> Sommet africain de la finance islamique	23 Mars 2022	Banjul, Gambie	+971 55 938 9900 / +92 331 9360000 info@alhudacibe.com
Rencontres de l'Assurance de Casablanca	23-24 Mars 2022	En format hybride, Maroc	Téléphone : +212 5223-91850
Salon international de la finance digitale	28-29 Mars 2022	Abidjan, Côte d'Ivoire	Néant
Salon international des matériaux, technologies et mobilier	29 Mars au 1er avril 2022	Valence (Espagne)	https://fimma-maderalia.feriavalencia.com/
12 <sup>e</sup> Conférence sur le commerce et l'énergie des granulés de biomasse 2022	16 - 19 Mai 2022	Tokyo (en hybride)	https://www.cmtevents.com/eventschedule.aspx?ev=220504&
Forum Africallia 2022	18-20 Mai 2022	Ouagadougou, Burkina-Faso	Téléphone : 00 229 51 10 56 54 Email : alimath.mounirou@ccib.bj
9 <sup>ème</sup> édition du Sommet Africités	17-21 Mai 2022	Kisumu, Kenya	https://www.uclga.org/?lang=fr
Foire Internationale de l'Agriculture et des Ressources Animales (FIARA)	26 Mai -20 juin 2022	Dakar au Sénégal	Email : fiarasenegal@yahoo.com Téléphone : (+221) 33 827 18 50 / (+221) 77 642 33 36
Conférence annuelle de l'Association Africaine du Capital Investissement et du capital risque	25-29 Avril 2022	Dakar, Sénégal	avca@avca-africa.org
5 <sup>e</sup> Congrès mondial d'agroforesterie	17-20 Juillet 2022	Canada	https://www.agroforestry2022.org/fr

## HOROSCOPE finance

**Bélier** Bons influx astraux. Vous aurez du punch à revendre et vous saurez prendre des décisions rapides, en tranchant dans le vif s'il le faut. Ce sera surtout le moment de vous attaquer aux problèmes financiers compliqués.

**Taureau** Une question d'argent vous tracasse ? Ne laissez pas la peur de manquer envahir votre château intérieur. Ayez moins de besoins et des envies plus modestes. "Réduis tes désirs et tu augmenteras ta santé" (proverbe espagnol).

**Gémeaux** Vous qui rêvez toujours de gagner au Loto, vous devriez vous contenter de ce que votre travail vous rapporte. Ne vous plaignez pas : si les astres ne vous promettent aucun coup de chance exceptionnel, ils ne vous menacent pas non plus d'une quelconque catastrophe. Alors, même si vous êtes obligé de vérifier l'état de votre compte en banque avant de satisfaire vos envies actuelles d'achats, gardez le sourire en pensant à tous ceux qui ont moins que vous.

**Cancer** Evitez les opérations financières trop risquées. Vous manquerez d'objectivité, et vous aurez tendance à vouloir brûler les étapes. Autant d'éléments jouant en votre défaveur et qui pourraient vous valoir de sérieux déboires.

**Lion** Financièrement, vous pourriez connaître des moments difficiles. Mais Mercure en bel aspect vous donnera le don de passer par le chas de l'aiguille et de redresser les situations les plus compromises. Il n'y aura donc pas de danger d'une catastrophe. Mais ce ne sera pas une raison pour se laisser commettre des imprudences !

**Vierge** Ne succombez pas à la tentation de l'argent facile ! Sous l'impulsion de Mars mal aspecté, beaucoup d'entre vous vont certainement se laisser entortiller par les attrape-nigauds en tous genres, tandis que beaucoup d'autres se lanceront dans les placements mirobolants en se croyant prévoyants. Pour l'instant, les astres ne semblent pas vouloir vous consentir une chance, même minime, de gagner votre pain sans sueur à votre front. Et puis, ce n'est jamais quand on en a vraiment besoin que la chance nous sourit.

**Balance** Vous faites aujourd'hui partie des natifs qui auront le vent en poupe financièrement. Remerciez-en Mercure, la planète de la chance, qui formera des aspects très positifs. Ce sera le moment de prendre votre revanche sur les journées passées, durant lesquelles vous avez dû compter davantage sur vous-même que sur la Providence. Jouez donc à un jeu de hasard quelconque, mais n'oubliez pas de consulter votre nombre de chance.

**Scorpion** Le climat astral de la journée inclinera à prendre des risques financiers pas toujours bien calculés. Méfiez-vous du jeu et des investissements spéculatifs. Encore une fois, sachez que le capital n'est pas forcément le facteur essentiel de la réussite de ce que vous voulez entreprendre ; vos projets ont encore plus besoin d'idées et surtout de sens de l'organisation.

**Sagittaire** Dans le domaine matériel, vous serez peu disposé à vous montrer raisonnable. Il le faudra, pourtant, sinon vous serez confronté à de gros soucis d'argent. Sans aller jusqu'à vous serrer la ceinture, essayez, au moins, de limiter les dépenses superflues. De plus, ne vous laissez pas entraîner dans des opérations financières hasardeuses.

**Capricorne** La bonne planète Saturne vous conseillera de ne pas prêter de l'argent. Si vous ne pouvez l'éviter, prenez au moins toutes les garanties nécessaires pour pouvoir récupérer votre dû dans les délais convenus. Il ne s'agira pas de vous méfier de la bonne foi de votre obligé, mais simplement de prévenir les défaillances qu'il pourrait éventuellement connaître malgré lui.

**Verseau** Côté finances, vous ne garderez pas les deux pieds dans le même sabot. Et, si vous évitez de prendre des risques excessifs, vous pourrez faire fructifier vos ressources.

**Poissons** Grâce à la présente configuration astrale, vous pourrez équilibrer votre budget, voire même améliorer vos revenus, à condition d'avoir la tête sur les épaules et de ne prendre aucun risque. Vous manquerez en effet par moments de lucidité ou, tout simplement, vous n'aurez pas tous les éléments en main pour faire les bons choix ; seule la prudence sera donc payante.

## L'économiste

Premier Quotidien Economique du Bénin

Journal spécialisé d'information d'analyse et d'investigation économique, financière et boursière Edité par l'Agence de Communication "CHEZ VOUS"

N° 0997 MISP / DC / SG / DAI / SCC du 25 / 10 / 2007

Sikèkòdji zone résidentielle, 2<sup>ème</sup> rue à droite en quittant le carrefour Marina pour la Mairie de Cotonou, carré N°83

Email : leconomistbenin1@gmail.com

Site : www.leconomistbenin.com

**Directeur Général**

Léonard DOSSOU

(00229) 95 429 626 / 97 096 417

**Assistant du Directeur Général**

Calixte ADIYETON

(66 232 545)

**Secrétaire caissière**

Ella Viviane HOUEHOMEGAN (97 14 85 43)

**Directeur de publication**

Jules AFFODJI

**Rédacteur en chef**

Calixte ADIYETON

(66 232 545)

**Secrétaire de rédaction**

Abdul Wahab ADO

(66656265)

**Rédacteurs**

Nestor DEHOINDJI

Félicienne HOUËSSOU

(96 92 43 46)

Bidossessi WANOU

(67 20 33 27)

Sylvestre TCHOMAKOU

Hubert DOSSOU

Falco Vignon

**Romuald NOUEDJJI**

(Correspondant Mono-

Couffo)

**Raoul Gandaho**

(Correspondant Ouémé Plateau)

**Noël Y. TETEGOU**

(Br. Borgou/Alibori)

**Jules Daniel Mahuto**

(Correspondant Zou-colline)

Modeste COCO (Consultant)

Représentant de l'Economiste du

Bénin en Europe, Bureau de Paris:

Franck Vial, correspondant France

de l'Economiste du Bénin

Tel +330671790990

Mail : eco.benin.paris@gmail.com

**Directrice commerciale**

Rigel BATCHO

(69190880)

**Graphiste**

Crespin N'SODAI

(96564330)

## Droits de la Femme au Bénin

## Avancées et défis, selon le Juriste David Sohou

Le 8 Mars de chaque année marque la Journée internationale des droits de la femme. Et cette année encore, la liesse populaire y sacrifiera comme pour une formalité administrative ou une réalisation structurelle de convenance. Pourtant, le dessein de la consécration de cette journée ne devrait pas être si difficile à appréhender et à maintenir. Lire la réflexion de David Sohou, Juriste spécialiste des Droits de l'Homme.

**08 MARS 2022, JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME : De la promotion des droits de la femme au Bénin depuis 2009 à nos jours.**

En 2022 encore, des jeunes femmes de plusieurs contrées n'ont pas le droit de refuser de se marier à un tel ou à un tel autre ; des jeunes femmes seront logiquement, et aux yeux de toute une population indifférente, redirigées vers un commerce en support de l'activité ancestrale tenue par une génitrice ou une marâtre plutôt que d'être sur le chemin des écoles d'éducation ; quelques femmes n'ont pas le droit toujours de se porter volontaire dans un parti politique pour être candidate à un poste électif sans l'approbation manifeste et requis de son époux ; des femmes se voient refuser la parole dans des assises parce que «célibataires» et inaptes à toute sagesse en matière de vie ou de faits sociaux ; beaucoup de femmes sont encore et toujours inéligibles à l'implication sacerdotale dans les églises ou les mosquées car ce ne serait pas le cœur de Dieu ; etc... Sous nos regards silencieux pour les uns, et trop mous pour les autres ; les droits et libertés fondamentales les plus élémentaires de la femme continuent d'être méconnus et mis à mal. Le morceau choisi varie entre irrespect de la gent féminine, misogynie, bafouage des droits civils et politiques, obstruction de la représentativité des femmes dans les milieux de décision, l'entretien des us et coutumes avilissants et dévalorisants...etc.

Des organisations de la société civile continuent de naître chaque jour pour une lutte supposée en faveur de la promotion des Droits de la femme. Mais entre les statuts organisationnels et les impacts sociaux mesurables, il vaut mieux éviter le débat.

Entre temps, la Journée internationale des droits de la femme est passée à une « fête » et connaît des échanges de vœux et de souhaits à l'endroit des femmes. Les plus inspirés dans la bêtise vont jusqu'à célébrer quelques femmes dont les statuts ne sont généralement pas loin d'une compagne ou d'une mère.

A quel moment sommes-nous tombés si bas ? Cela semble être une question de thèse !!!

Nous avons la flemme de recentrer le sens et la portée du 08 Mars ; mais permettez-nous de sacrifier aujourd'hui à ce qui devrait être la pratique routine de tous les acteurs de la promotion des droits de la femme : REFLECHIR SUR L'ETAT DES DROITS DES FEMMES A TRAVERS LE MONDE.

Citoyen béninois, nous nous proposons de jeter un regard national sur les avancées de ces droits et les imperfections ou approches perfectibles de la promotion des droits de la femme ; ce depuis 2009, année de la définition d'une politique nationale de promotion du genre.

Le Bénin peut se réjouir d'avoir un cadre normatif et législatif acceptable pour la protection de la femme et de ses droits. Le principe de l'égalité entre l'homme et la femme est inscrit dans la Constitution du 11 décembre 1990 modifiée par la loi N°2019-40 du 07 Novembre 2019 portant Révision de la constitution et depuis lors, dans presque tous les domaines, des lois ainsi que des décrets ont été pris pour renforcer l'égalité de genre et la garantie des droits des femmes et des filles dans le système juridique béninois. Depuis 2009, année de l'adoption de la politique nationale de la promotion du genre, le Bénin a pris une série de normes pour renforcer la thématique et sa réalisation sur son territoire.

Ainsi, après les suites de lois de 2003 sur les questions de santé sexuelle et de la reproduction, le législateur béninois a-t-il consacré :

- **La loi 2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences basées sur le genre :** Cette loi prévoit et punit les infractions tenant aux violences perpétrées à l'égard des femmes. Elle aborde la définition des types de violence identifiés au Bénin, les mesures de sensibilisation de prévention et de détection, les droits des femmes victimes de violence, le cadre institutionnel pour la lutte contre les violences et les dispositions civiles et pénales.

Depuis 2012, cette loi est traduite dans les langues nationales et vulgarisée au cours des campagnes de dissémination et sensibilisation sur les Violences faites aux Femmes.



L'avènement de cette loi constitue le succès de tous les différents acteurs qui y ont contribué, notamment la société civile, la représentation nationale, le Ministère de la Famille et le Gouvernement sans oublier les partenaires au développement qui travaillent pour la cause de la femme au Bénin.

- **La loi n°2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin :** Par le biais de cette loi, l'égalité de l'homme et la femme dans l'accès au foncier a été garantie et il a été confirmé que les dispositions du Code des personnes et de la famille en matière de succession s'appliquent aux propriétés foncières.

Les femmes ont donc désormais droit au même titre que les hommes à l'acquisition et l'exploitation de domaine foncier ; et au-delà à en hériter.

- **Loi N°2018-30 du 03 Septembre 2018 portant autorisation de ratification du protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, adopté à New-York le 06 Octobre 1999 :** cette autorisation a inscrit le Bénin dans la liste des pays parties à la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes qui ont reconnu la compétence du comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour tout fait relevant de ladite matière.

- **La loi N°2019-40 du 07 Novembre 2019 portant Révision de la constitution :** elle constitutionnalise la discrimination positive en faveur de la femme afin de rééquilibrer le déséquilibre des sexes dans la représentativité du peuple.

- **La loi N°2019-43 du 15 Novembre 2019 portant Code électoral :** la réforme de la loi électorale au Bénin a favorisé une discrimination positive qui promeut les femmes dans l'espace de décision politique. C'est à ce titre que l'article 144 de la loi visée dispose : « Le nombre de députés à l'Assemblée nationale est de cent neuf (109) dont vingt-quatre sièges exclusivement réservés aux femmes. ».

- **La loi n°2021-11 portant mesures spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe et de protection de la femme :** La principale nouveauté est la création d'une nouvelle catégorie d'infractions dénommées « infractions à raison du genre ». Il s'agit notamment "des infractions pour la commission desquelles le sexe de la victime est la considération préalable". Le harcèlement sexuel, le viol, l'interruption forcée de grossesse ou les mutilations génitales féminines se trouvent rangés dans cette catégorie. Toute chose qui induit, dans le code pénal, le renforcement des incriminations s'y rapportant ainsi que l'élargissement des champs matériel et personnel à travers la prise en compte pour ce qui concerne le harcèlement sexuel, des complices désormais punissables au même titre que les auteurs principaux, l'aggravation de la peine encourue par les ascendants en cas de harcèlement commis sur un mineur, l'exclusion du consentement de la victime mineure.

- **Loi N° 2021-12 du 20 décembre 2021, modifiant et complétant la loi N°2003-04 du 03 mars 2003 relative à la santé sexuelle et à la reproduction :** Cette loi "détaboutise" la question de l'avortement sécurisé et hisse le Bénin au rang des pays où la femme peut encore choisir jusqu'à un certain âge de grossesse de ne pas le porter à terme.

- **Loi N° 2021-13 du 20 décembre 2021 modifiant et complétant la loi N°2002-07 du 24 août 2004 portant Code des personnes et de la famille :** Elle accorde entre autres prérogatives, le droit à la femme de donner son patronyme à un enfant.

Au-delà de ses prouesses normatives, le Bénin a également renforcé son cadre institutionnel. Des avancées notables sont à l'actif de tous les acteurs qui s'investissent au quotidien dans la réduction des inégalités entre homme et femme et qui font de la promotion de la femme et du genre leur cheval de bataille. Les actions du gouvernement pour la mise en place d'un environnement institutionnel favorable à la promotion de l'égalité entre les sexes ont conduit à :

- **La création du Conseil National de Promotion de l'Equité et l'Egalité du Genre (CNPEEG) :** Ce comité a été créé par décret N°2013-51 du 11 Février 2013. Il est présidé par le Chef de l'Etat. Les membres du CNPEEG ont été installés le 22 Mai 2014.

- **La création de l'Institut National pour la promotion de la Femme :** il s'agit d'un organe de réflexion, d'études pour la promotion de la femme dans divers secteurs. Il a été créé le 31 Décembre 2009 et vise la promotion de la participation des femmes béninoises à la vie publique et politique.

- **La création de L'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant :** Ce service a été créé par décret N°2013-454 du 08 Octobre 2013. Sous tutelle du ministère des affaires sociales et de la famille, il assure la tenue des données statistiques sur l'évolution de la réalisation de l'égalité des sexes au Bénin.

- **La mise en place du groupe technique Genre et Protection sociale :** il s'agit d'une coordination des actions genre des partenaires et techniques financiers. Des questions clés du dialogue politique sont retenues pour être débattues au sein de ces groupes. Un chef de file est désigné pour assurer la présidence du groupe.

- **La refonte de l'Institut National de la Femme :** Actée par décret N° 2021-507 du 29 Septembre 2021 portant abrogation du décret N°2015-161 du 13 avril 2015 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Institut national pour la promotion de la femme, la refonte de l'institut de la femme est le fruit des résultats du conseil des ministres du 21 juillet 2021. Elle accorde une autonomie et une indépendance plus renforcées à la structure et lui ouvre des missions plus spécifiques et claires pour la protection des droits des femmes et des filles au Bénin.

L'ensemble de ces innovations et progrès a également été souligné dans les secteurs sociaux de l'Etat. A ce titre :

Le Programme de Microfinances Alafia (précédemment connu sous le nom de microfinances aux plus pauvres) a été relancé par le gouvernement béninois pour assouvir le besoin de financements des micro-projets des femmes en priorité. Surtout celles qui n'ont pas forcément un fort niveau d'instruction.

Le commerce étant l'activité principale des femmes au Bénin, fût-il sur le plan formel ou celui informel ; la difficulté d'accès à un financement bancaire trouve alors un certain palliatif et le processus de l'autonomisation écono-

Suite à la page 11

## Droits de la Femme au Bénin

Suite de la page 10

## Avancées et défis, selon le Juriste David Sohou

mique de la femme au Bénin est renforcé. La gent féminine amorce une indépendance financière et tend, à priori, vers un meilleur épanouissement social.

Les actions qui contribuent à l'amélioration du taux de scolarisation des filles et de la réduction de l'écart entre les filles et les garçons se multiplient. Il peut s'agir entre autres de :

- La mise en œuvre du programme décennal de développement du secteur de l'éducation, du plan stratégique de développement de l'enseignement supérieur, de la politique nationale de l'enseignement supérieur, la politique nationale d'éducation et de formation des filles de la déclaration de la politique nationale d'alphabétisation et d'éducation des adultes ;

- La prise d'arrêtés portant exonération des frais de scolarité des filles à l'enseignement primaire et au premier cycle de l'enseignement secondaire, des collèges et lycées publics, portant prise en charge partielle (1/3) des frais de contributions des filles inscrits dans les filières scientifiques et techniques industrielles de lycées techniques publics et portant sanctions à infliger aux acteurs de violences sexuelles dans les établissements publics et privés ;

- Le lancement en 2010 de la deuxième édition des deux vastes campagnes de sensibilisation dénommées respectivement « Toutes les filles à l'école » et « Tous les enfants à l'école » ;

- La création et l'installation des clubs des mamans et des associations des mères d'élèves pour relayer les activités de mobilisation à la scolarisation ;

**En définitif, les lignes ont bougé. Mais elles restent sûrement très loin des standards qui peuvent appeler à clameur ; applaudissements et félicitations.**

*Car, des facteurs de déterminisme tels que :*

- L'entrée précoce des femmes sur le marché de travail à cause de leur nuptialité précoce et leur sortie précoce de l'école comparée aux hommes ;

- *La croissance exagérée du taux de participation de la femme au marché de travail et l'augmentation progressive avec le nombre d'enfants à charge ;*

- *Le harcèlement des filles et femmes au moment de l'accès au travail et durant l'exécution du travail ;*

- *Le refus de congés de maternité aux femmes travailleuses dans les entreprises privées, un facteur encourageant de l'avortement, et un problème de santé pour les femmes ;*

- *Manque de moyens des parents à subvenir aux besoins scolaires des enfants, d'où le privilège accordé aux garçons par rapport aux filles ;*

- *Les grossesses précoces et non désirées des jeunes filles ;*

- *Répartition sexiste et ou excessive des travaux domestiques défavorables aux filles ;*

- *Le taux d'abandon scolaire élevé chez les filles ;*

- *Le taux élevé d'analphabétisme chez les femmes ;*

- *Le poids des traditions ;*

- *Les stéréotypes ;*

- *La crainte corporative et hiérarchique ;*

- *Etc.,*

demeurent de forts nœuds qui obstruent l'atteinte idéale de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes.

Or, les inégalités, qu'elles soient fondées sur le sexe, le statut économique ou d'autres éléments, empêchent de nombreuses personnes d'accéder aux services et aux possibilités, et de sortir de la pauvreté.

Selon le Centre de Recherche pour le Développement International, l'égalité doit se positionner comme une pierre angulaire du développement des peuples. Et cela procède d'une autonomisation des femmes grâce à l'amélioration des moyens de subsistance ; une inclusion matérielle à divers niveaux (politique, climatique, société civile, etc).

Il est essentiel d'améliorer la représentation des femmes dans tous les secteurs pour parvenir à une plus grande égalité et pour mettre au point des interventions durables. Ainsi aurions-nous répondu efficacement à l'appel du thème international de l'année 2022 de la Journée internationale des droits de la femme : « L'égalité des sexes aujourd'hui pour un avenir durable ».

## Célébration de la JIF 2022

## Les femmes leaders de la Vallée évaluent les progrès avec le PADOFE-ABD

La journée du 08 mars a été consacrée journée internationale de la femme. Dans les communes d'Adjohoun, Bonou et Dangbo, les femmes ne sont pas restées en marge de l'événement. Elles étaient plusieurs dizaines à se mobiliser dans les locaux du centre Vignon d'Adjohoun sous la houlette de l'ONG "ACTION Plus" à travers le projet " Voix et Leadership des Femmes (VLF) " mis en œuvre par Oxfam et " Affaires Mondiales Canada". A l'occasion, il était question de réflexions profondes sur la situation de la femme, des progrès accomplis par chaque cible et de partage d'expériences.

● Raoul GANDAHO

(Correspondant Ouémé Plateau)

Le débat général de la session de partage d'expériences qui a marqué l'édition 2022 de cette journée internationale de la femme dans la Vallée de l'Ouémé a été une occasion pour les femmes d'exprimer de vive voix les avancées en matière de prise de conscience de leur part et les efforts qu'elles consentent maintenant pour gravir les différentes étapes indispensables à leur autonomisation pour exiger à termes la reconnaissance de leurs droits. Occasion aussi pour rendre de poignants témoignages sur les bienfaits du projet. Elles ont à l'unanimité vanté les mérites d'un projet innovant qui impacte réellement la vie des femmes et contribue efficacement à leur autonomisation. Mme Clotilde ADELANWA, présidente de l'Ong ACTION Plus explique : « Nous avons démarré avec



● Adelanwa Clotilde, présidente de l'ONG ACTION Plus

l'appui d'Oxfam à travers le Projet « Voix et Leadership des Femmes (VLF) » une initiative qu'on appelle : « Projet d'appui à la dynamisation des organisations de femmes et de filles dans les communes d'Adjohoun, de Bonou et de Dangbo (PADOFE-ABD) ». Cette initiative vise à promouvoir les droits des femmes et des filles, à faire en sorte que, ces femmes et ces filles puissent reconnaître leurs potentialités, travailler pour que ces femmes et filles puissent avoir les capacités pour leur autonomisation et

ensuite, faire en sorte que tous les acteurs de protection des trois communes finissent par promouvoir un tant soit peu les questions d'appui pour que les femmes commencent à se positionner dans les sphères de décision », -t-elle martelée.

Sans langue de bois, Mme Lokossou Victorine, Chef village d'Affamé Zomayi dans la commune de Bonou témoigne que les efforts de l'ONG ACTION Plus sont aujourd'hui perceptibles dans toutes les localités de la vallée de l'Ouémé. « Avec

le PADOFE-ABD, garants de la tradition, chefs religieux, élus locaux, femmes leaders des communes sans oublier les enfants sont aguerris pour mener le combat contre les violences basées sur le genre », a-t-elle lâché. Pour Mme Prisca KOUMBO, responsable de l'UCCFTMA-TADAGBE, l'engagement de l'ONG ACTION Plus aux cotés des femmes en ce qui concerne leur autonomisation et épanouissement n'est plus à démontrer. « Avec le PADOFE-ABD, les associations au niveau de notre coopérative ont été formalisées. Nous avons bénéficié de formations et d'appui-conseil pour une production qualitative et quantitative », a-t-elle renseigné. Plusieurs autres femmes ont également abondé dans le même sens pour rapporter les bienfaits du PADOFE-ABD. Notons pour finir que c'est dans une ambiance festive que la première journée de réflexion a pris fin sur une note de satisfaction générale pour les participants.

## Guerre en Ukraine

## Le gouvernement britannique sanctionne Roman Abramovitch et suspend la vente de Chelsea

Le gouvernement britannique a annoncé jeudi de nouvelles sanctions contre sept oligarques russes, dont le propriétaire du club de Chelsea Roman Abramovitch et son ancien partenaire commercial Oleg Deripaska, en représailles à l'invasion russe de l'Ukraine. Le propriétaire du club de football subit un gel de ses avoirs, une interdiction de transactions avec des particuliers et des entreprises britanniques et une interdiction de voyager. En d'autres termes, la vente du club, décidée par le milliardaire russe il y a une dizaine de jours, est purement et simplement suspendue. « Les restrictions liées au gel des avoirs s'appliquent également à toutes les entités détenues ou contrôlées par Roman Abramovitch. Cela signifie que le club de football de Chelsea est désormais également soumis à un gel des avoirs en vertu des sanctions financières britanniques », a indiqué le gouvernement dans un communiqué. Celui-ci précise que « compte tenu de l'impact significatif que les sanctions d'aujourd'hui auraient sur le club de football de Chelsea et de leurs répercussions potentielles, le gouvernement a publié ce matin une licence autorisant la poursuite d'un certain nombre d'activités liées au football à Chelsea ». « Cela inclut les autorisations pour le club de continuer à jouer des matchs et d'autres activités liées au football, ce qui protégera à son tour la Premier League, la pyramide du football au sens large, les supporters fidèles et d'autres clubs », ajoute le gouvernement. Outre la suspension de la vente du club, les Blues ne pourront plus non plus commercialiser de produits dérivés. Plus problématique encore, les Blues ne peuvent désormais plus prolonger de joueurs ni en recruter de nouveaux.

20 minutes du 10 mars 2022

**EXPO**  
ART DU BÉNIN  
D'HIER ET  
D'AUJOURD'HUI

**20.02 > 22.05 2022**  
**PALAIS DE LA MARINA**



AFRIKAFUN - Image composée à partir des photos : Trône d'apparat du roi Ghézo © Patrick Griès et Malika Dotou Sankofa #4 © Laeila Adjovi/ Loïc Hoquet

# Art du Bénin

**D'HIER ET D'AUJOURD'HUI :  
DE LA RESTITUTION À LA RÉVÉLATION**

Trésors royaux du Bénin - Art contemporain du Bénin

**Programmation hors les murs** : Rencontres, projections-débats, performances artistiques, visites d'ateliers d'artistes. Plus d'informations sur [www.expoartdubenin.bj](http://www.expoartdubenin.bj)



PRÉSIDENTE  
DE LA RÉPUBLIQUE  
DU BÉNIN